



NUMÉRO 2010-1201

Le Conseil de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables siège en séance ordinaire ce 6 octobre 2020 par voie de visioconférence. Sont présents à cette visioconférence :

Mme Mélanie Roy, M. Luc Perreault, M. Éric Lessard,
M. Christian Roy, Mme Joanie Roy, Mme Roxane Nadeau.

Monsieur Luc Perreault quitte la séance au point 19.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Jeannot Roy.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par vidéoconférence, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Marie-Josée Mathieu.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 7 octobre 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-049, daté du 4 juillet 2020, du ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que si, lors d'une réunion, d'une séance ou d'une assemblée devant, selon la loi, être publique, il est nécessaire de refuser tout ou une partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, cette réunion, cette séance ou cette assemblée soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 1020-2020 du 30 septembre 2020 déclare que pour les territoires concernés, dont la région de Chaudière-Appalaches fait partie, « toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

2010-1201-1

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu à l'unanimité ;

« Que le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence ;

« Que le Conseil accepte que la présente séance soit enregistrée et rendue publique dès que possible.

2. Ouverture de la séance

Le président d'assemblée, monsieur le maire Jeannot Roy, ouvre la séance par un mot de réflexion.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire ;

2010-1201-3

À CETTE CAUSE, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en laissant le point varia ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

4. Suivi des procès-verbaux

Aucun point n'est discuté.

5. Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} septembre 2020

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 1^{er} septembre 2020 ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

2010-1201-5

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Éric Lessard et résolu, que le procès-verbal de la séance du 1^{er} septembre 2020, soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

6. Lecture et approbation des comptes

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles ;

2010-1201-6

POUR CES MOTIFS il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu d'approuver les engagements de crédit du mois de septembre 2020 tel que rapportés à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 286 275, 23 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

7. Rapport du directeur des Travaux publics

À la demande du Conseil, le directeur des travaux publics fait un rapport écrit sur la situation. La directrice générale divulgue l'information de celui-ci.

8. Rapport budgétaire semestriel

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport budgétaire de l'année 2020 qui révèle qu'en date du 29 septembre 2020, les dépenses s'élèvent à 862 570 \$ et les recettes à 814 857 \$ sur un budget de 930 983 \$.

9. Programme d'aide à la voirie locale volet – Projets particuliers d'amélioration

2010-1201-9

Il est proposé par monsieur Luc Perreault, et résolu :

- Que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés pour l'amélioration de chaussée et la correction d'un ponceau dans le rang des Érables nord pour un montant subventionné de 46 346, 65 \$ plus les taxes, conformément aux exigences du ministère des Transports.
- Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables et que le dossier de vérification a été constitué.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

10. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECO)

10.1 Programmation révisée

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables n'a pas de réseau d'aqueduc ni de réseau d'égout ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne pouvait prévoir une augmentation importante des coûts du camionnage en vrac ;

2010-1201-10.1

À CES CAUSES, il est proposé par madame Joanie Roy et résolu de présenter les travaux de voirie suivants au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) :

Désignation des travaux réalisés

	Types de travaux	Coût avant taxes
Désignation des travaux prévus et réalisés en 2020	Reconstruction du fond de la route et pavage sur 450 mètres du rang St-Bruno	246 487, 56 \$

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

10.2 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) – Réalisation des travaux

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

2005-1195-10.2

Il est proposé par madame Mélanie Roy résolu que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version numéro 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

11. MADA et politique familiale

ATTENDU QU'en janvier 2020, la MRC Robert-Cliche a conclu une entente « collective » avec la ministre responsable des aînés et des proches aidants dans le cadre du programme de soutien à la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA);

ATTENDU QUE la MRC s'est vue accorder une aide financière de 72 000 \$ pour lui permettre de réaliser la mise à jour de sa politique des aînés et son plan d'action MADA ainsi que les politiques des aînés et plans d'action MADA de neuf (9) municipalités participantes : *Saint-Alfred, Saint-Victor, Beauceville, Saint-Joseph-des-Érables, Saint-Odilon, Tring-Jonction, Saint-Jules, Saint-Frédéric et Saint-Séverin* ;

ATTENDU QUE dans l'exercice de cette fonction, la MRC Robert-Cliche a, entre autres, pour engagement de former un comité de pilotage MADA ;

ATTENDU QUE la politique familiale de la MRC et des municipalités participantes est échue depuis 2018, et qu'une démarche de mise à jour de la politique familiale de la MRC et son plan d'action Famille comprend les mêmes étapes que la démarche MADA ;

2010-1201-11

Il est proposé par monsieur Éric Lessard et résolu :

D'autoriser la formation du comité de pilotage MADA-Famille de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables dont le mandat consistera à alimenter la démarche de mise à jour de la politique des aînés et de la famille en vue afin de faire connaître leurs intérêts, de repérer les enjeux qui les concernent pour ensuite mettre en place un nouveau plan d'action dont les initiatives permettront d'optimiser les services et structures en soutien à l'activité de la population, peu importe son âge. Il aura notamment pour rôle de :

- Valider les étapes essentielles à la démarche ;
- Faire des recommandations au conseil des maires ;
- Participer au diagnostic social ;
- Mobiliser et concerter la population et les partenaires ;
- Communiquer et relayer les informations dans la communauté.

D'autoriser la mise sur pied du comité de pilotage MADA-Famille de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables qui sera composé de :

Mme Mélanie Roy, élue responsable du dossier « Aînés » et « Famille » de la municipalité Saint-Joseph-des-Érables

M. Marquis Lessard, citoyen et représentant du milieu de vie des « Aînés », membre et directeur des amis Joselois (Fadoq).

Mme Gaétane Lessard, citoyenne et représentante du milieu de vie des « Aînés », membre et faisant partie du conseil des Filles d'Isabelle, bénévole au coin d'entraide, elle vient de quitter le cercle des Fermières, où elle a été membre pendant 30 ans.

Mme Marie-Josée Mathieu, citoyenne et représentante du milieu de vie des « Familles » et directrice générale de la municipalité.

Mme Joanie Roy, citoyenne et représentant(e) du milieu de vie des « Familles » et élue municipal

Mme Marie-Claude Brassard, organisatrice communautaire, CISSS-CA

Mme Audrey Boivin, agente de développement rural et chargée de projet MADA-Famille

M. Denis Guérin, formateur au Carrefour action municipale et famille

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

12. Pont sur la route 276 enjambant la rivière Chaudière

Le maire informe officiellement les membres du Conseil que le ministère des Transports a réduit la charge du pont à 5 tonnes et que cette nouvelle norme sera applicable sur une durée de plusieurs mois. D'autres rencontres informatives sont à venir avec le ministère des Transports pour le suivi de celui-ci.

13. Retour sur la rencontre avec Ville St-Joseph

La municipalité a rencontré la ville St-Joseph en lien avec le projet de l'aréna. La discussion sur la contribution monétaire de la municipalité à la ville pour

ce projet est restée ouverte. Les deux parties se réuniront d'ici la fin novembre pour poursuivre la discussion.

14. Projet du bureau municipal – Méthode de communication d'information à la population

Suite à une rencontre de travail et étant donné la situation du confinement causée par la pandémie de la COVID-19, un document de type foire aux questions sera envoyé via le bulletin municipal afin d'informer la population sur l'évolution de ce projet.

15. Comité

ATTENDU QUE les membres du Conseil s'impliquent dans différents comités ;

2010-1201-15

POUR CE MOTIF, il est proposé par madame Roxane Nadeau, et résolu que les membres du Conseil représentent la Municipalité dans certains comités, tels que décrits dans le tableau suivant :

	Bibliothèque	Famille - MADA	Inter-municipal	Déneigement	Moulin des fermes	Télécommunication	Ressource humaine	CCU	Social des Joséabliens	Projet du bureau municipal
Jeannot Roy			X	X						
Mélanie Roy		X					X		X	
Luc Perreault				X						
Christian Roy			X			X				X
Éric Lessard				X	X	X				
Joanie Roy	X								X	X
Roxane Nadeau							X	X	X	

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

16. Attribution du contrat à l'architecte

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a procédé à la demande de soumission auprès de deux fournisseurs pour les plans et devis d'architecture pour futur bureau/garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables ne s'est engagée à prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions ;

CONSIDÉRANT QUE *Kaivo Architecte inc.* est le plus bas soumissionnaire conforme ;

2010-1201-16

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Luc Perreault et résolu que la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables retienne la soumission de *Kaivo Architecte inc* pour les plans et devis d'architecture pour futur bureau/garage municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

17. Attribution du contrat à la firme d'ingénierie

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a procédé à la demande de soumission pour les plans et devis des services d'ingénieries pour futur bureau/garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables ne s'est engagée à prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de *Fusion Expert Conseil Inc.* est conforme ;

2010-1201-17

À CES CAUSES, il est proposé par madame Joanie Roy et résolu que la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables retienne la soumission de *Fusion Expert Conseil Inc.* pour les plans et devis des services d'ingénieries pour le futur bureau/garage municipal

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

18. Attribution du contrat pour les tests géotechniques et environnementaux

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a procédé à la demande de soumission auprès de deux fournisseurs pour la réalisation de tests géotechniques et environnementaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables ne s'est engagée à prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions ;

CONSIDÉRANT QUE *Groupe GEOS inc.* est le plus bas soumissionnaire conforme ;

2010-1201-18

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu que la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables retienne la soumission de *Groupe GEOS inc.* pour la réalisation des tests géotechniques et environnementaux au 238, route des fermes à St-Joseph-des-Érables.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

19. Cellulaire de la directrice générale

2010-1201-19

Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu que les frais du nouveau cellulaire seront répartis à parts égales entre la municipalité et Madame Mathieu.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Monsieur Luc Perreault quitte la séance

20. Rapport du maire

Le président d'assemblée fait un résumé sur le développement du dossier des plaines inondables. Ce dossier se conclut sur une note positive sans trop de dommage grâce à une bonne collaboration.

Il informe les membres du Conseil de l'embauche d'un deuxième chauffeur pour le camion de déneigement.

Le maire annonce également que la municipalité recevra une aide financière de 34 000 \$ pour dédommager les dépenses supplémentaires liées à la COVID-19.

Il termine en mentionnant que l'administration est occupée par l'avancement du projet du bureau municipal.

21. Correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance. *Seules les correspondances demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

a) Fondation du cœur Beauce-Etchemin

2010-1201-21a

Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, que le Conseil municipal de Saint-Joseph-des-Érables participe à la campagne de financement en achetant cinq boîtes brunch et en offrant celles-ci au comptoir OASIS, situé à St-Jules

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

b) Transport scolaire dû à la diminution de charge du pont de St-Joseph

Les membres du conseil discutent sur les différentes options possibles pour diminuer le temps de présence des élèves dans le transport scolaire, car certaines familles nous ont rapporté un impact négatif important. Les

discussions se poursuivront avec le ministère des Transports et le transport scolaire.

22. **Varia**

a) **Prime COVID**

Le comité des ressources humaines a décidé de donner une prime COVID aux employés pour l'impact et l'augmentation du travail supplémentaire dus à la pandémie.

b) **Embauche des chauffeurs de déneigement**

2010-1201-22b

Il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu que messieurs Jean-Luc Cliche et Mathieu Latulippe soient engagés à titre de chauffeur de camion chasse-neige de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

23. **Questions et commentaires**

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

24. **Levée de l'assemblée**

2010-1201-24

À 22h23, il est proposé par madame Joanie Roy et résolu, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jeannot Roy, maire

Marie-Josée Mathieu, secrétaire-trésorière